

SCIENCES SOCIALES

Sujet commun ENS Ulm, ENS LSH, ENS Cachan, ENSAE/INSEE

Durée : 6 heures

Aucun document n'est autorisé.

L'usage des calculatrices électroniques de poche à alimentation autonome, non imprimante et sans document d'accompagnement, est autorisé, une seule à la fois étant admise sur la table ou le poste de travail du candidat, et aucun échange n'est autorisé entre les candidats.

Le sujet comporte 11 pages.

Sujet :

La famille : quel acteur économique ?

Tournez la page S.V.P.

Document 1. Bourse commune et satisfactions individuelles

Frédéric Le Play, *Les Ouvriers européens. Études sur les travaux, la vie domestique et la condition morale des populations ouvrières de l'Europe*. Tours, Albert Mame et fils, 1877

SUR L'EMPLOI DE L'ÉPARGNE ANNUELLE DE LA COMMUNAUTÉ

Le maintien de l'harmonie et des rapports affectueux entre les membres de la famille est la condition première de l'organisation sociale décrite dans la présente monographie : la préoccupation constante des chefs de la communauté est donc d'écartier, autant que possible, les causes de mésintelligence. Au nombre de ces causes, il faut placer, en première ligne, la difficulté qu'éprouveraient les membres de la famille à contenter les fantaisies qui, selon les usages locaux, peuvent être considérées comme une sorte de droit individuel. L'expérience a depuis longtemps appris que la discorde ne tarderait pas à s'introduire dans une famille si la bourse commune devait subvenir aux satisfactions individuelles que la coutume autorise. Telles sont entre autres les acquisitions de petits objets de luxe que les femmes, les filles et les jeunes garçons veulent introduire dans leur toilette ; les menues dépenses que les hommes se plaisent à faire soit pour la consommation du café, les jours de marché, soit pour l'achat d'une arme ou d'un couteau. Les combinaisons adoptées pour satisfaire à ce besoin de toutes les communautés sont des traits de mœurs caractéristiques dans les localités qui ne sont pas complètement envahies par l'esprit d'individualisme. Très communes dans l'Orient¹, ces combinaisons offrent encore dans l'Occident² des particularités remarquables. Il y a donc intérêt à signaler ici, comme appendice au budget, celles qui sont en usage dans le Lavedan.

¹ *Les Ouvriers européens*, t. II, ch. II à V.

² *Ibid.*, t. V. Fondeur au bois du Nivernais, notes.

Les jeunes filles sont autorisées à employer dans leur propre intérêt une partie de leur temps : l'hiver, elles entreprennent des travaux de broderie, de couture et de tricot ; l'été, elles font la cueillette des fleurs de tilleul, des fraises et des framboises ; puis elles vendent à leur profit les produits de ces industries. Les garçons fabriquent au couteau, en gardant les troupeaux, de petits objets en bois, notamment des sabots de poupées et autres jouets d'enfants ; puis ils les vendent à des marchands qui centralisent ce genre de commerce. La communauté assure des moyens plus réguliers de recette à ceux de ses membres, (...) qui, ayant renoncé au mariage, laissent indivise la portion de bien qu'ils pourraient réclamer à titre individuel. (...)

L'épargne, après déduction de ces divers prélèvements, est employée exclusivement à constituer les dots et les trousseaux des membres de la famille qui se marient et s'établissent hors de la communauté. Elle est presque toujours engagée à l'avance, par suite de la pression exercée sur leurs parents par les jeunes gens désireux de devenir indépendants et de s'élever à la dignité de chefs de famille.

Ces diverses combinaisons, indiquées par l'antique tradition du pays, réalisent la plupart des avantages qu'on a prétendu faire surgir récemment, à titre d'innovation, des principes absolus de communauté. Si elles ont persisté jusqu'à ce jour, nonobstant les influences qui tendent à les détruire (...), c'est qu'elles concilient à un haut degré les avantages dérivant de ces principes avec les justes exigences de la liberté individuelle.

Document 2. Transferts sociaux, entraide familiale et revenus des ménages

Entraide familiale et revenu des ménages selon l'âge et le milieu socio-économique

	Revenu primaire (a)	Revenu primaire + ressources sociales (b)	Revenu primaire + ressources sociales – impôts (c)	Revenu primaire + ressources sociales – impôts + solde entraide familiale	
	Montant (en euros)	Indice de dissimilarité (d)	Indice de dissimilarité	Indice de dissimilarité	Indice de dissimilarité
Âge de la personne de référence					
Moins de 25 ans	9 615	0,38	0,44	0,47	0,55
25 à 34 ans	21 922	0,88	0,92	0,94	0,97
35 à 44 ans	27 724	1,11	1,14	1,16	1,17
45 à 54 ans	31 819	1,28	1,26	1,24	1,22
55 à 64 ans	27 434	1,10	1,10	1,06	1,04
65 à 74 ans	21 304	0,86	0,82	0,80	0,79
75 ans et plus	18 844	0,76	0,72	0,77	0,72
PCS de la personne de référence					
Agriculteur, artisan, commerçant	22 372	0,90	0,88	0,86	0,87
Cadre, prof. libérale, entrepreneur	45 249	1,82	1,72	1,63	1,61
Profession intermédiaire	28 812	1,16	1,12	1,12	1,12
Employé	17 390	0,70	0,73	0,75	0,76
Ouvrier	18 050	0,72	0,78	0,82	0,82
Montant annuel moyen (en euros)	24 921		27 534	25 066	25 066

a. Salaire, revenu d'activité, préretraite, retraite, pension de réversion et revenu du patrimoine. Non compris les ressources exceptionnelles (héritage, produit d'une vente de voiture d'occasion, versement reçu d'une compagnie d'assurances; indemnités de licenciement, gains aux jeux) et les ressources sociales.

b. Allocations familiales, de chômage, minimum vieillesse, allocations aux handicapés, bourses d'études, RMI, aides au logement, aides sociales.

c. Impôt sur le revenu et impôts locaux (taxe immobilière, taxe d'habitation).

d. Quotient du revenu de la classe d'âge (ou de la PCS) rapporté au revenu total moyen.

Champ : ménages, France métropolitaine hors DOM.

Source : enquête « Budget de famille » 2001, Insee.

Document 3. Situation familiale et pauvreté

Taux de pauvreté des individus des ménages d'actifs selon la situation familiale du ménage et le nombre d'actifs dans le ménage en 2000, en %

	Pas d'enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	Total
Couples					
• 2 actifs	2,8	2,7	2,8	4,1	3,0
• 1 actif					
- H actif / F inactive	7,8	9,9	9,9	13,9	11,1
- F active / H inactif	8,9	-	16,5	-	14,6
• 0 actif	27,8	-	43,0	-	38,5
Personnes seules					
• H inactif	-	-	-	-	31,2
• H actif	9,1	-	5,7	-	8,4
• F inactive	32,0	-	30,9	-	31,1
• F active	8,2	9,9	15,4	14,4	11,1

- : données non disponibles

Champ : Individus appartenant à des ménages (hors ménages d'étudiants) dont le revenu déclaré est positif ou nul, et dont la personne de référence est soit active au sens du BIT quel que soit son âge, soit inactive et a moins de 60 ans. Activité mesurée au sens du BIT, en mars 2001.

Taux de pauvreté : Proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, défini par l'INSEE par la demi-médiane du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Source : INSEE-DGI, Enquête *Revenus fiscaux*, 2000

M. Godet, E. Sullerot, 2005, « La famille, une affaire publique », *Rapport du Conseil d'Analyse Economique*, Paris, La Documentation française.

Document 4. Évolution de la structure des dépenses des ménages

La structure des dépenses des ménages (France)						
	1960	1970	1980	1990	2000	2006
Produits alimentaires	26,0	20,6	17,3	15,7	14,4	13,7
Boissons alcoolisées et tabac	6,0	4,4	3,3	2,9	3,5	3,0
Vêtements, chaussures	11,8	10,0	7,7	6,8	5,4	4,7
Logement	11,3	17,5	19,2	20,2	23,4	25,2
dt Loyer fictif	4,0	7,7	8,3	10,8	13,0	14,3
Meuble, électroménager	9,2	8,4	8,1	6,7	6,2	5,9
Santé	2,2	2,0	2,0	2,9	3,2	3,4
Transport	10,5	12,2	15,0	15,5	15,4	14,7
dt Voiture (achat, essence, réparation, péage, parking, amende)	8,5	10,5	13,2	13,7	13,5	12,6
Communication	0,5	0,7	1,6	1,8	2,4	2,8
Culture, loisir	7,2	8,0	8,7	8,6	9,3	9,3
Éducation	0,6	0,6	0,5	0,6	0,6	0,7
Hôtel, restaurant	6,3	5,4	5,5	6,0	6,3	6,2
dt Restaurant, café	3,6	3,1	3,3	3,6	4,0	3,7
dt Cantine	1,1	1,2	1,2	1,1	1,1	1,2
Autres biens et services	7,6	10,3	11,6	13,3	11,8	11,2
dt Soins corporels (coiffure, savon, parfum)	1,3	1,8	1,8	2,2	2,4	2,3
dt Assurances	2,0	2,9	2,7	2,8	3,2	3,5
dt Banque	1,5	2,7	3,1	4,9	2,3	1,6
dt Action sociale (m. de retraite, pour handicapés, visite à domicile, garderie)	1,0	1,1	1,4	1,4	1,7	1,7
Solde des dépenses hors territoire	+0,8	-0,1	-0,4	-0,9	-1,8	-1,0

Source : Comptabilité nationale

N. Herpin, D. Verger, 2008, *Consommation et modes de vie en France. Une approche économique et sociologique sur un demi-siècle*, Paris, La Découverte.

Document 5. Structure des dépenses selon le type de ménage

En %, en 2006						
	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Personne seule	Famille monoparentale	Autre type de ménage	Ensemble
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	16,6	15,4	13,8	15,0	16,3	15,5
Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	2,8	2,4	2,6	2,7	2,6	2,6
Articles d'habillement et chaussures	6,5	9,1	6,2	9,2	8,5	7,8
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	15,0	12,9	24,2	22,0	15,8	16,2
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	8,3	7,1	7,0	5,6	7,1	7,3
Services médicaux et de santé	4,3	3,2	3,6	3,2	4,3	3,6
Transports	15,8	17,9	11,9	11,9	15,2	15,7
Communications	3,1	3,7	3,9	4,5	4,1	3,6
Loisirs et culture	9,7	8,9	8,8	8,1	8,7	9,0
Enseignement	0,1	1,2	0,3	1,0	0,6	0,7
Hôtels, restaurants, cafés	4,5	6,4	5,1	5,4	5,8	5,6
Autres biens et services (1)	13,4	12,0	12,6	11,4	10,9	12,4
Dépense totale (2)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Notamment : biens et services de soins personnels, bijouterie et maroquinerie, dépenses relatives aux gardes d'enfants hors du domicile, assurances et services financiers, divers autres services (services juridiques, cotisation à des associations...).

(2) La dépense totale s'entend ici hors impôts, gros travaux, remboursements de prêts et prélèvements effectués par l'employeur, transferts financiers entre ménages.

Champ : France métropolitaine.

Source : INSEE, *Enquête Budget de famille 2006*.

NB : Les enquêtes, de type « Budget de famille » ou de consommation « spécialisée », ont trait aux dépenses actuelles ou passées. Or celles-ci ne constituent qu'une partie de la consommation des ménages. La satisfaction des besoins des membres du ménage, en effet, fait usage de biens et services non marchands, notamment de santé et d'éducation. La valeur de ces biens et services, marchands ou non marchands est mesurée dans la comptabilité nationale au titre de la consommation des ménages, ce qui explique les écarts minimes entre le document 4 et le document 5.

Document 6. Les transmissions patrimoniales

S'installer à son compte implique la mobilisation d'un capital économique conséquent. Le patrimoine productif à mobiliser peut varier fortement en fonction de l'activité professionnelle mais s'installer à son compte nécessite toujours l'engagement d'un capital économique élevé [...], et de nombreuses études ont montré l'importance des contraintes de crédit qui pèsent sur l'accès à l'indépendance [...]. Or, les transmissions patrimoniales reçues des parents indépendants représentent indéniablement un capital économique conséquent : non seulement ce patrimoine comprend des biens professionnels dont la valeur n'est jamais négligeable, mais plus généralement les parents indépendants possèdent un patrimoine nettement plus important que les salariés [...]. Les enfants d'indépendants qui ont déjà perdu leurs deux parents sont ainsi beaucoup moins nombreux que leurs homologues enfants de salariés à déclarer qu'héritages et donations ne représentent rien du tout dans le patrimoine de leur ménage. On peut donc faire l'hypothèse que la dimension économique de la transmission du statut d'indépendant n'est pas négligeable.

Tableau 1

Part des héritages et donations dans le patrimoine du ménage en fonction de l'origine sociale de l'individu

En %

Statut des parents de l'individu	Part des héritages et donations dans le patrimoine actuel du ménage de l'individu				
	Rien du tout	Moins d'¼	Entre ¼ et ½	Plus d'½	Ne sait pas ou refuse de répondre
Indépendants, dont :	46,6	30,4	10,9	9,9	2,2
Agriculteurs	46,5	31,3	10,1	9,7	2,4
Artisans et commerçants	50,5	27,8	10,9	9,0	1,8
Chefs d'entreprise	35,5	30,8	17,6	13,7	2,4
Professions libérales	32,9	34,2	13,6	18,3	1,0
Salariés	65,8	20,8	6,9	5,3	1,2

Lecture : « 46,6 % des individus dont au moins un des parents est indépendant déclarent qu'héritages et donations ne représentent rien du tout dans le patrimoine de leur ménage. »

Champ : personnes de référence et conjoints des ménages enquêtés dans le cadre de l'enquête Patrimoine 2003-2004 ayant perdu leurs deux parents.

Source : enquête Patrimoine 2003-2004, Insee.

S. Gollac, 2008, « Travail indépendant et transmissions patrimoniales : le poids des inégalités au sein des fratries », *Économie et statistique*, n° 417-418, pp. 55-75.

**Document 7. Nature des donations reçues des parents
selon la catégorie sociale du père (en %)**

Catégorie sociale du père	Nature des biens composant la donation					
	Logement	Dont logement avec réserve d'usufruit	Terrain	Bien à usage professionnel	Argent	Autre
Indépendants						
Agriculteur	49	16	61	16	20	4
Commerçant, artisan	51	18	25	13	30	3
Chef d'entreprise	47	15	12	9	44	3
Profession libérale	52	19	11	5	48	6
Salariés						
Cadre	52	20	10	3	55	3
Profession intermédiaire	50	18	11	2	48	4
Employé	50	17	16	3	47	4
Ouvrier	46	14	28	4	37	1
Ensemble	47	17	29	8	37	4

Lecture : Lorsque le père est agriculteur, 49 % des donations comprennent des logements et 61 % des terrains.

Champ : ensemble des donations reçues des parents.

NB : La donation d'un bien immobilier avec réserve d'usufruit permet aux donateurs d'en garder la jouissance : continuer d'y vivre ou d'en percevoir les revenus.

Source INSEE : *Enquête Patrimoine 2004*.

M. Cordier, C. Houdré, H. Ruiz, 2007, « Transferts intergénérationnels entre vifs : aides et donations », *INSEE Première*, n° 1127.

NB : L'héritage, la donation et l'aide constituent trois modes de transferts de ressources ou de patrimoine entre générations. L'héritage est reçu à la suite du décès alors que la donation et l'aide sont des transferts entre vifs. Ces transferts entre vifs correspondent à des transmissions volontaires. La donation permet de transmettre la propriété d'un bien ou une somme d'argent.

Document 8. L'offre de travail des conjoints comme assurance-chômage

Nous étudions ici le rôle de l'offre de travail des conjoints comme mécanisme d'assurance contre des périodes de chômage. La théorie standard suggère que les épouses devraient travailler davantage lorsque leurs maris sont sans emploi (« l'effet du travailleur ajouté »), mais peu de preuves empiriques valident cet énoncé théorique.

Dans notre article, nous démontrons que « l'effet du travailleur ajouté » semble bien être mineur sur la période 1984-1993. Une raison expliquant cette absence de « l'effet du travailleur ajouté » pourrait être que l'assurance-chômage fournit un flux de revenu lié à la situation de chômage, qui compenserait le choc de revenu négatif résultant du chômage de l'époux. Nous montrons de fait que des allocations de chômage plus généreuses réduisent l'offre de travail parmi les épouses de chômeurs. Ainsi, nos résultats suggèrent que l'allocation de chômage évince une fraction non négligeable des revenus additionnels apportés par les épouses en réponse à une période de chômage de leur époux, même si, en l'absence d'un système d'assurance-chômage, la réaction des épouses ne pourrait que très partiellement compenser la réduction du revenu familial due au chômage de l'époux.

Il est également démontré que les familles prennent leurs décisions d'offre de travail dans un contexte de cycle de vie, puisqu'il existe des effets des allocations de chômage sur l'offre de travail des épouses des maris employés, mais qui font face à un risque élevé de chômage. Néanmoins, les couples ne semblent pas capables de lisser leur offre de travail en réaction aux flux de revenus associés aux allocations de chômage de façon égale sur les périodes d'emploi et de chômage, ce qui suggère la présence de contraintes de liquidité.

Enfin, dans les familles avec des enfants en bas âge, l'offre de travail des épouses est plus sensible aux allocations de chômage, ce qui est cohérent avec l'idée que leur entrée sur le marché du travail présente un coût d'opportunité plus élevé.

J. Gruber et J. Berry Cullen, 1996, 'Spousal labor supply as insurance: does unemployment insurance crowd out the added worker effect?' [L'offre de travail des conjoints comme assurance : l'assurance-chômage évince-t-elle l'effet du travailleur ajouté ?], *National Bureau of Economic Research Discussion Paper*, 5608 (notre traduction).

Document 9. Les entreprises familiales

A. Le nombre et la contribution au PNB des PME familiales

Pays	Pourcentage de PME familiales (en %)	Contribution des PME familiales au PNB (en %)
Allemagne	60	55
Belgique	70	55
Espagne	75	65
Finlande	80	40-45
France	60	60
Grèce	80	-
Italie	93	-
Pays-Bas	74	54
Portugal	70	60
Royaume-Uni	70	-
Suède	79	-

- : données non disponibles

PME familiales : Petites et moyennes entreprises dont la majorité des parts est détenue par une famille et dont les principales fonctions de gestion sont exercées par la famille. Données 2002.

Lecture : en Allemagne, les PME familiales représentaient 60 % des PME et fournissaient 55 % du PNB en 2002.

B. Les PME familiales en fonction de leur taille dans huit pays européens

Nombre de travailleurs	Pourcentage de PME familiales (en %)
Moins de 10	77,4
10 à 19	69,2
20 à 49	67,8
50 à 99	51,6

PME familiales : Petites et moyennes entreprises dont la majorité des parts est détenue par une famille et dont les principales fonctions de gestion sont exercées par la famille, en Allemagne, Autriche, Belgique, Finlande, France, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse. Données 1992.

Lecture : Dans huit pays européens, 77,4 % des PME de moins de dix travailleurs étaient des PME familiales en 1992.

Source des deux tableaux : K. Comblé et O. Colot, « L'entreprise familiale : concept et importance en Belgique », *Reflets et perspectives*, XLV, 2, 2006.

Fin du dossier documentaire.